

EN TEMPS DE GUERRE

# Le pacifisme est un combat



Quand cesseront les conflits, les tyrannies, la violence et le terrorisme ? Pour Nicolas Bossut, historien et secrétaire général de Pax Christi Wallonie-Bruxelles, la paix n'exclut pas forcément de faire quelques pas sur le sentier de la guerre... Il évoque ce concept assez nouveau de « responsabilité de protéger ».

© Paul Munnhoven

**PACIFISME ET NON-VIOLENCE.**  
Des doctrines qui se cherchent.

**P**acifisme et non-violence, ce n'est pas pareil ?

– Non, pas tout à fait ! Le pacifisme est la doctrine de ceux qui estiment qu'il est possible d'établir une paix universelle. Souvent, la paix peut alors être érigée comme un absolu. Les non-violents critiquent cette approche. Ils insistent sur le fait que ce

n'est pas la paix le plus important, mais la justice. Mieux vaut donc choisir la guerre si elle se fait pour la justice plutôt qu'une paix qui maintienne l'injustice.

– *L'objectif de paix universelle ne semble guère progresser. L'homme serait-il toujours un loup pour l'homme ?*

– Je suis plus optimiste que ça ! Je crois

en l'humain avec toutes ses imperfections. Les incompréhensions peuvent amener à des crispations, des replis identitaires ou de la violence. Mais dans le fond, des solutions résident dans le dialogue et les règles qu'on peut en tirer. Tous les hommes aspirent à la paix. Ce serait terriblement pessimiste de penser que la violence et la guerre sont dans la nature humaine.

– D'où l'engagement idéaliste d'ONG comme Pax Christi. Comment procédez-vous ?

– Pax Christi est une organisation pacifiste créée en 1945 qui visait à l'origine la réconciliation des populations françaises et allemandes. Depuis, Pax Christi a fait du chemin mais son travail se concentre toujours sur le dialogue, la prévention des conflits et la compréhension mutuelle des peuples.

– Prenons l'exemple récent de la Syrie et des discussions qui l'entourent ?

– Le refus de la guerre, ou plutôt d'une intervention occidentale puisque la Syrie est déjà en guerre, qu'invoquent certains pacifistes peut paradoxalement amener à un accroissement des souffrances. L'erreur de ces pacifistes est de dénoncer les « horreurs de la guerre » sans proposer des solutions réalistes pour éviter les « horreurs de la paix ». Il ne suffit pas de condamner toute violence et d'appeler à un dialogue pour que les tensions s'apaisent. Non, il faut réfléchir à des alternatives sérieuses

et, le cas échéant, envisager des mesures d'action, en ce compris la guerre. Si la condamnation de la guerre nous enlève toute capacité d'agir et participe, indirectement, à la perpé-

tuation des combats, c'est que, d'une façon ou d'une autre, notre lutte perd son sens. Si le refus de la guerre nous amène par ailleurs à soutenir un régime dictatorial coupable de graves manquements aux droits humains, c'est que notre aveuglement nous pousse à l'impasse. Dans certaines situations et pour autant que le droit soit respecté, le recours à la guerre ou la simple menace d'un tel recours peut être la voie de la justice. C'est l'intuition de la « responsabilité de protéger », un concept développé par l'Assemblée générale de l'ONU en 2005.

– Justement, que sous-entend ce principe relativement peu connu ?

– La « responsabilité de protéger » introduit dans le droit international une double responsabilité : celle, première, de l'État dans la protection de ses populations ; celle, subsidiaire, de la communauté internationale lorsque l'État est défaillant. C'est une révolution copernicienne dans le droit international qui ne visait jusqu'à présent qu'à assurer un équilibre entre les différentes puissances et la protection de leurs intérêts. Tout d'un coup, sous pression des ONG, la « responsabilité de protéger » fait entrer les droits humains dans le droit international, à l'instar de la Cour pénale internationale ou du Traité sur le commerce des armes.

Mais ce concept n'est pas accepté par tous les pacifistes. Certains considèrent que la « responsabilité de protéger » est un permis donné aux grandes puissances de s'ingérer dans les affaires souveraines des États et donc de continuer à promouvoir l'impérialisme, perçu comme la cause première des guerres.

– Que répondre à ça ?

– Pour nous, c'est une possibilité d'espérance qui a néanmoins ses limites car ce n'est pas une règle juridique, c'est juste une idée, un concept qu'on peut invoquer au Conseil de sécurité. Elle vise à établir la responsabilité de chaque État à protéger sa propre population et, s'il ne le fait pas, la responsabilité de la communauté internationale est de le faire. Quatre situations sont prévues : les crimes contre l'humanité, les génocides, les crimes de guerre et les nettoyages ethniques. Rétrospectivement, ce concept de protection aurait permis une intervention au Rwanda et en Bosnie par exemple. L'exemple de

la Syrie nous démontre les limites du concept. Le veto russe a bloqué toute décision ! Cependant, un état d'esprit s'instaure progressivement. Les crimes seront sanctionnés et le temps de l'impunité est fini. Il faudra des années de

débat avant que ce concept ne soit unanimement accepté et que le droit se moralise.

– L'expression « moraliser le droit » est un peu floue, non ?

– Elle renvoie aux valeurs universelles. Le droit international visait uniquement à assurer l'équilibre entre les intérêts égoïstes des États. L'irruption des droits humains dans le droit international bouleverse le cadre. Tout prend un sens nouveau. Bien sûr, il y a encore du travail. Le seul fonctionnement du Conseil de sécurité est un scandale avec le blocage unilatéral accordé à quelques pays. Mais chaque pierre apportée à l'édifice permet la construction d'un monde meilleur. Dans tout combat, il y a des révolutionnaires et des réformistes. Moi, j'ai choisi mon camp...

Propos recueillis par Godelieve UGEUX

Nicolas ROUSSEAU, *Peut-on empêcher les crimes de masses ? La responsabilité de protéger à l'épreuve de la réalité*, Bruxelles, Éditions Couleur livres, 2012. Prix : 10 € -10 % = 9 €.

Un article pour approfondir le sujet : « Quand la Syrie met notre pacifisme à l'épreuve » sur le site internet <http://paxchristiwb.be> (onglet « Publications », puis onglet « Analyses »)

## INDICES



**CLOCHERS.** Réunie récemment en colloque à Paris, la Fédération des villes moyennes va créer un « réseau des villes cathédrales ». Elle désire unir les 188 villes françaises possédant une cathédrale pour obtenir de meilleurs entretiens et rénovations de ces édifices. Pour de nombreuses villes françaises, il s'agit du monument le plus visible et les habitants y sont très attachés, même s'ils ne sont pas catholiques.



**CONVERSION.** La population de la République d'Adjarie, voisine de la Turquie, appartenant à la Géorgie majoritairement musulmane, s'est massivement convertie au christianisme orthodoxe en seulement une vingtaine d'années. En 1991, 75% des Adjares étaient musulmans. Actuellement, 75% sont orthodoxes.

**PRIX.** Début septembre, lors de la Biennale



de Venise, deux films, *Philomena* du britannique Stephen Frears et le documentaire *Ana Arabia* de l'Israélien Amos Gitaï, ont reçu le prix Robert-Bresson des mains de deux organismes pontificaux et d'une organisation protestante internationale, car ils œuvrent « pour la promotion du dialogue interreligieux ».



**DIVORCÉS.** Dans le diocèse allemand de Fribourg-en-Brigau, les personnes divorcées remariées pourront désormais officiellement à nouveau accéder aux sacrements de l'Église catholique, moyennant certaines conditions. Des orientations pastorales les précisant viennent d'être publiées par le diocèse, qui appuie son ouverture sur la doctrine de l'Église relative à la conscience éclairée de chaque individu. Après plusieurs tentatives infructueuses, une bonne partie de l'épiscopat allemand semble partager le point de vue fribourgeois.